

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

MAJ 03 2026

Public ciblé

- Tout public
- ▶ Exceptions pour le parcours VAE via le service public France VAE :
 - Les salariés du domaine public ne sont pas encore éligibles
 - Les diplômes non répertoriés sur la liste du service France VAE

Niveau de qualification concerné

- Tous les blocs de compétences, diplômes, titres et certificats de qualification professionnelle du Ministère de l'Agriculture inscrits au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles)
- ▶ 1 dossier/certification et 3 certifications/an maximum
- ▶ Pas de limite pour les blocs de compétences
- ▶ Possibilité de parcours mixte VAE et Formation continue/apprentissage

Prérequis

- Justifier de compétences en lien avec la certification choisie, sans durée minimum d'expérience

Modalités d'inscription

- Candidature en ligne via le site France VAE
 - ▶ vae.gouv.fr
- Demande de renseignements par mail
 - ▶ cfppa.antibes@educagri.fr

Modalité d'accès à l'accompagnement :

- Diagnostic de faisabilité
 - Constitution du dossier de faisabilité
- (Le début de l'accompagnement commence avec le diagnostic mais la poursuite du parcours dépend de l'obtention d'un avis de recevabilité favorable du certificateur (+/- 2 mois))*

Tarifs :

- 1 680€ (parcours complet 14h : faisabilité 2h + accompagnement 12h)
- 120€/h (adaptation de la durée d'accompagnement selon les besoins)

Financement :

Selon votre situation, possibilité de prise en charge par différents acteurs :

- Compte Personnel Formation (CPF)
- Employeur
- OPCO
- La Région
- France Travail (demandeur d'emploi)

Matériel pédagogique

À votre charge :

- Outils informatiques, matériel d'écriture.

La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) est un parcours qui permet d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification en valorisant son parcours personnel et ses expériences professionnelles.

Cette autre voie de formation, issue de la loi de Modernisation Sociale du 17 Janvier 2002, a connu une profonde réforme en 2022 avec la création du service public de la VAE et sa plateforme numérique "France VAE"

L'OBJECTIF

L'accompagnement à la «Validation des Acquis de l'Expérience» permet de transformer votre expérience professionnelle et personnelle en certification professionnelle (diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle).

Pour cela, vous réaliserez une explicitation de l'ensemble de votre parcours à travers le dossier VAE.

Cet accompagnement peut être réalisé à titre individuel ou dans une démarche collective, portée par une entreprise.

Le parcours de VAE, vous permettra de :

- Obtenir un diplôme
- Mettre en cohérence votre niveau de responsabilité avec votre certification
- Valider une expérience pour faire reconnaître vos compétences
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de vous inscrire à un concours
- Changer d'emploi
- Évoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle
- Développer votre confiance en vous

POURQUOI UN ACCOMPAGNEMENT VAE ?

Pour bénéficier d'un accompagnement individualisé et personnalisé par un architecte accompagnateur (AAP) habilité dont l'expertise vous permettra de préparer les éléments de validation comme attendus par le Jury VAE.

VOIE D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

LES ÉTAPES DU PARCOURS AVEC FRANCE VAE

Au début du projet de VAE, le candidat doit déterminer la certification dont il a besoin. Pour l'aider dans cette démarche, il peut être se rapprocher d'un "point relais conseil" ou d'un "conseiller en évolution professionnelle".

Le parcours de la VAE est constitué de 6 étapes :

- La création d'un compte candidat puis le dépôt de candidature sur le site FRANCE VAE
- La prise de contact avec un architecte accompagnateur de parcours (si le candidat souhaite être accompagné)
- La recherche personnelle du financement
- Envoi du dossier de faisabilité auprès de l'organisme certificateur de la certification visée
- La rédaction du dossier de validation
- Entretien avec le Jury

→ **Dispositif d'évaluation** : constitution d'un dossier de validation et entretien devant le jury VAE

LE CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

(Pour les candidats non éligibles au parcours via le service France VAE, il doivent se référer au parcours issu de la loi de 2002 accessible via Centre Inffo : vae.centre-inffo.fr)

L'architecte accompagnateur de parcours VAE intervient après la candidature en ligne sur la plateforme FRANCE VAE jusqu'à la date du jury voire, en cas de validation partielle, jusqu'à l'entretien post-jury qui permet au candidat de déterminer les suites à donner à son parcours.

Il débute l'accompagnement par un entretien de positionnement pour établir un diagnostic de faisabilité qui a pour but de confirmer la pertinence du choix de parcours et de la certification visée.

- Aide méthodologique à l'explicitation de l'expérience
- Préparation à l'entretien avec le jury ou la mise en situation professionnelle
- Aide méthodologique à la formalisation du dossier
- Assistance à l'orientation et à la recherche de formation complémentaire
- Adaptation du parcours pour les personnes en situation de handicap

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

L'accompagnement est organisé en entretiens individuels et personnalisés, en présentiel et/ou à distance, selon un calendrier prévisionnel évoluant avec le candidat. Il s'appuie sur le référentiel réglementaire de la certification visée qui définit les compétences attendues, les connaissances et savoir-faire à maîtriser ou restant à acquérir.

Le candidat a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. L'obtention d'un diplôme, titre ou certificat nécessite de valider l'ensemble des blocs.

À la suite ou en parallèle de votre démarche VAE, vous pouvez accéder, selon votre statut, aux formations proposées par le CFPPA : Formations apprentissage, formations adultes longues, formations professionnelles courtes 100% Nature.

L'accompagnement peut être réalisé par petits groupes dans le cadre d'une VAE collective.

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet



www.campusverdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

RESSOURCES

Différents portails VAE vous permettront d'accéder facilement à toute l'information utile à votre démarche : étapes, formulaires, témoignages, financement, textes réglementaires, ...



vae.gouv.fr

chlorofil.fr/vae

travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-lexperience-vae

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Continue

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusverdazur.fr



Taux réussite
examen**

100%*

Taux de satisfaction
Moyen**

100%

*session 2024-2025

**ensemble des indicateurs clés disponibles sur www.campusverdazur.fr